REFERENTIEL NATIONAL POUR L'ORGANISATION DE COMPETITIONS OFFICIELLES FEDERALES

19 mai 2021

Ce référentiel national pour l'organisation de compétitions de surf ou SUP a été élaboré dans le contexte de grande prudence sanitaire COVID 19, dans le but d'aider les organisateurs dans la mise en œuvre d'une compétition dans les meilleures conditions sanitaires. Ce référentiel n'exonère en rien l'organisateur de toutes les démarches réglementaires à opérer en amont pour obtenir les autorisations nécessaires sur le site, notamment:

- **Autorisation préalable de la préfecture**
- **Autorisation municipale**
- **Déclaration de manifestation nautique en mer**
- **Evaluation d'incidence** (simplifiée ou non) avec **AOT** (si le site l'exige)
- **Demande d'autorisation de circulation d'engin motorisé sur la plage** (si nécessaire pour l'évènement)
- **Demande d'ouverture de débit de boisson temporaire** (éventuellement) – Application du protocole sanitaire des débits de boissons.

Dans tous les cas, se rapprocher des autorités compétentes.

Les règles sanitaires de lutte contre la propagation du virus Covid 19 sont à respecter scrupuleusement à chaque moment et à chaque endroit de la compétition à savoir :

- **Le nombre de participants maximal (50), en simultané (ou par « vague de départ » pour le sup race)** (en dehors des sportifs professionnels ou de haut niveau). En cas de plusieurs vagues de participants, l'organisateur devra planifier l'évènement de façon à ce que les participants des différentes vagues ne puissent pas se croiser avant, pendant et après l'épreuve.
- **La distanciation physique** (2 mètres) et les **gestes barrières,**
- **L'évitement d'une densification** de personnes à un endroit.
- **Le port du masque** peut être obligatoire dans certains lieux, et le sera le plus possible, à minima dans certaines situations ou dans l'exécution de certaines fonctions.
- **Le nettoyage des mains avec du gel hydro alcoolique.**
- **La désinfection** des matériels utilisés

Affichage et énoncé des mesures de sécurité à toute personne se rendant sur site.
Tenue d'un registre recensant toutes les personnes accueillies sur le site: compétiteurs, staff technique et juges

Les inscriptions à la compétition :

Celles-ci seront à privilégier de manière **dématérialisée** ainsi que **le paiement en ligne**, permettant ainsi à l'organisateur de valider aisément la participation des inscrits en évitant tout contact.

Envoi du questionnaire préalable à J-3 (en annexe), qui devra être remis à l'organisation le jour de la compétition.

L'affichage des informations sur un panneau est à éviter, celui-ci favorisant une densification de personnes au même endroit.

La compétition devra si possible être **prioritairement gérée avec STACT** permettant aux concurrents de visualiser les résultats instantanément sur leur smartphone. Le programme pourra être transmis via les réseaux sociaux et annoncé en permanence par le speaker.

Le speaker donc devra annoncer régulièrement, le programme de la journée, les avancements de séries, les résultats des séries, ainsi qu'un rappel de toutes les règles à respecter pour limiter la propagation du virus.

La compétition :

Le regroupement de personnes étant réglementé, l'organisateur doit anticiper le déroulement de la compétition en fonction du nombre maximal autorisé par la loi (qui est fixé à **50)** tout en respectant la règle de rassemblement droit commun **(10 personnes maximum)**

- **En anticipant les catégories convoquées**
- **En privilégiant s'il le faut certaines catégories**
- **En anticipant les créneaux horaires de déroulement en fonction des catégories**
- **En tenant un registre (date et heure d'arrivée de chacun) (l'application « tous anti-covid » pouvant être téléchargé et activé)**

Cas des courses pour le Stand Up paddle : En Longue distance notamment, dans la mesure du possible (parcours, sécurité, nombre de participants…), les départs pourront être étalés dans le temps afin de respecter une distanciation ainsi que la jauge maximale autorisée simultanément (50) = départ toutes les 30 secondes ou toutes les minutes, ou par type de support, etc... Les règles de sécurité et l'aménagement de la sécurité seront revus avec une distance de parcours adaptée au nombre de bateaux disponibles (avec un jet ski inclus, et obligatoire). Chaque bateau sera alors positionné en statique le temps de la durée de la course, hors intervention. Le jet ski constituera le moyen rapide d'intervention. Toutes les embarcations de sécurité seront constamment en contact radio.

L'installation des structures nécessaires au déroulement de la compétition :

L'organisation d'une compétition de surf ou SUP implique nécessairement la mise en place de structures nécessaires au déroulement de celle-ci notamment:

- **Un espace pour le jugement et éventuellement les priorités**
- **Un espace pour le speaker**
- **Un espace pour la vidéo, la presse**
- **Un espace pour le beach marshall**
- **Un espace pour la direction de compétition**
- **La mise en place d'une ligne de départ et d'arrivée (SUP)** avec une zone de chronométrage séparée d'au moins 2 m des compétiteurs.

Chaque espace permettant la distanciation minimale de 2 m entre les personnes

L'organisateur devra veiller lors de l'installation et de la désinstallation de ces espaces que toutes les règles sanitaires seront respectées, qu'il fasse aménager le site par des professionnels (modulaires posés par une société commerciale) ou par son équipe de bénévoles (tentes déployées par ses adhérents)

Le Site :

- Identification et matérialisation de la zone du site de compétition.
- Chaque zone (site de compétition, tente juges, zone des repas...) sera dotée d'une entrée et d'une sortie distinctes opposées;
- Gel Hydro Alcoolique (GHA) à disposition à chaque entrée et sortie de site;
- Prévoir thermomètre frontaux pour prise de température chaque matin pour tous les compétiteurs, et staff organisateur.
- Port du masque obligatoire sur le site, et espaces clos. Gestes barrières et distanciation physique.

Si espace compétiteurs réservé sur le site de compétition : (compétiteurs, entourage proche, organisateurs...) : espace clos avec entrée /sortie distinctes et marquage au sol pour distanciation entre les groupes;

Le staff des juges et officiels :

- Les juges et staff du podium:
 - **Les règles de distanciation et d'hygiène** sont à respecter pour tout le staff concerné par le jugement : juges, juges priorités, chef juge, opérateur informatique et speaker.
 - **La distance minimale de 2 mètres** entre chaque personne doit être respectée. Le port du masque est obligatoire sauf pour le speaker. Le matériel utilisé sera obligatoirement **désinfecté** entre chaque utilisation (tablettes des juges, chef juges, juge prio), clavier ordinateur opérateur informatique, clavier speaker si changement de speaker, charlotte micro du speaker…) **Un stylo tactile** personnel pourra être utilisé. **La feuille de notation plastifiée et crayon**, utilisés par les juges, devront être **personnels et conservés** par le juge toute la journée de compétition pour être désinfectés en fin de journée de compétition.
 - Afin de réduire le nombre de personne dans l'espace de jugement, **le jugement à 3 juges avec un rotateur est recommandé**. Le système de priorité n'étant pas obligatoire, si ce poste est maintenu, un juge pourra être assigné à ce poste sur la journée pour éviter l'utilisation multiple des panneaux par un trop grand nombre de personnes.
 - **Un espace ouvert** type tente plutôt qu'un lieu fermé (type algeco qui doit répondre à la norme de ventilation) sera préféré.
 - **Masques et flacons hydro alcooliques à disposition dans l'espace Juges.**

- Le beach marshall :
 - **Son accès est matérialisé** (rubalise ou barrière) et isolé, pour que l'attribution et le retour des lycras se fasse un par un.
 - **Les lycras attribués** aux compétiteurs seront **obligatoirement désinfectés** entre chaque utilisateur (avec un **produit certifié EN 1276 et EN 14476**), il convient donc de prévoir **2 fois plus de jeux de lycras** prévus afin de laisser un temps de trempage suffisant avant une nouvelle attribution. Chaque compétiteur **prendra lui-même** son lycra (distanciation et réduction des contacts sur les objets) et **redéposera** son lycra après sa série dans le bac de désinfection. L'organisateur devra donc prévoir **4 jeux de lycras par podium** ainsi **qu'un moyen de désinfection avant réattribution** d'un lycra à un autre compétiteur.
 - **Les dossards** utilisés pour les compétiteurs de SUP devront être **individuels et conservés par chaque compétiteur.**

- Ligne de départ et d'arrivée pour les compétitions de SUP :
 - En SUP, les zones d'attente au départ et à l'arrivée des compétiteurs devront permettre de disposer de 2 mètres entre chaque compétiteur. La restauration à l'arrivée immédiate doit permettre cette distanciation.

Sur le site de compétition :

- Les compétiteurs :
 - Avant, pendant et après leur série ou course, la distanciation reste de rigueur. Les disciplines du surf et le SUP en compétition permettent cette distanciation mais **certains usages sont à proscrire** : se féliciter ou s'encourager de manière proche (tape dans la main, accolade), « coller » un adversaire. **Draft interdit (Sup).**
 - **Un compétiteur pourra être sanctionné s'il n'applique pas la distanciation dans l'eau pendant sa série** (interférence) ou **sa course** (pénalité de temps), **à terre** s'il adopte **un comportement dangereux** (disqualification)

- Les spectateurs :
 - Une compétition de surf ou SUP **peut attirer des spectateurs** et amène des accompagnateurs à être présents (parents, amis, coachs, …) ce qui peut densifier en personnes une zone réduite. L'organisateur devra mettre en œuvre **des mesures pour faciliter et rappeler l'obligation de distanciation** (rubalise, marquage au sol, sens de cheminement, panneaux informatifs sur les règles sanitaires, annonces régulières du speaker…). Dans ce contexte, la mise en place de tribunes est à éviter.
 A ce jour **un sens de circulation est à prévoir** lorsque le site l'impose afin d'éviter des croisements proches de personnes.

Restauration :

Si l'organisateur propose au staff et/ou aux participants une restauration, l'élaboration des repas, sa mise en œuvre, **la mise à disposition devra respecter les règles sanitaires** de lutte contre le covid 19.

Cérémonie de clôture :

Si la compétition donne lieu à une remise des prix, celle-ci se fera dans un espace suffisamment grand ou en plein air, le lieu choisi doit permettre la distanciation et il est conseillé :

- Désinfection des coupes/médailles et si possible ne pas les remettre de la main à la main mais les présenter (sur un plateau par exemple) et laisser le compétiteur se servir;
- Port du masque;
- Capuchon jetable sur le micro;
- Distanciation sociale (pas d'embrassade!), respect des gestes barrières

NOTA : Prise de température tous les jours:

* si température ≥38°C : exclusion du site et de la compétition, consultation médicale, +/- test PCR ; Isolement préventif;

Si deux individus d'un même groupe (familles, clubs, délégation, ..) avec température ≥38°: exclusion de toute la délégation/ du groupe.